Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260213-D26_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 13 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 9 février 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 13 – Votants : 14
PRESENTS : Claudine ACQUITTER, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Tifenn COTTON, Anne GENARD, Claude LE BRETON, Sophie LE GUEN, Christelle LE MENN, Didier PERROT, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Pierre JESTIN.
ABSENTS EXCUSES : Isabelle BOULIC absente a donné pouvoir à Pascale AUFFRET, Yves ABIVEN, absent
SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre JESTIN

Vidéoprotection : plan de financement actualisé avec sollicitation de la DETR - *Délibération D26_09*

Rapporteur : Christophe BÈLE, maire

Un point sur la vidéoprotection a été effectué lors du dernier conseil du 16/12/2025.

Depuis cette date :
- l'étude avec le SDEF (a mandaté INEO sur site) pour voir les possibilités de raccordement sur l'éclairage public a été faite : le poteau d'éclairage du Point d'apport Volontaire (PAV) de Kergoff est bien utilisable (devis d'adaptation d'un montant de 690 € TTC) ainsi que les poteaux donnant sur le parking de l'école (devis de 1165 €TTC)
- un deuxième devis a été sollicité et les 2 entreprises ayant proposé un devis ont été reçues en mairie le 29/01/2026.
- une assistance à maitrise d'ouvrage pour une journée avec le spécialiste en la matière au SDEF a bien été signée, pour 590 € HT ; le spécialiste du SDEF était présent à la réunion du 29/01/2026
- la stratégie proposée est d'agir en 2 phases :

*Pour 2026 : rester sur le premier budget estimé à 12 600 HT / 15 120 € TTC. Vidéo surveillance possible : autour de la mairie + Parking école et boulodrome / city Park
*Pour 2027 : autour de la salle polyvalente côté entrée et arrière avec le PAV. PAV de Kergoff potentiellement à reconsidérer.

Au regard du devis sélectionné et de la subvention déjà attribuée de 6 300 € par le CD29 et de la nouvelle demandée effectuée le 31/01/2026 (date butoir possible) pour un montant de 4250 €, auprès de l'Etat, pour une DETR, il convient ainsi d'acter le plan de financement définitif du projet (fonctionnement + investissement) :

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260213-D26_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 13 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 9 février 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 13 – Votants : 14
PRESENTS : Claudine ACQUITTER, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Tifenn COTTON, Anne GENARD, Claude LE BRETON, Sophie LE GUEN, Christelle LE MENN, Didier PERROT, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Pierre JESTIN.
ABSENTS EXCUSES : Isabelle BOULIC absente a donné pouvoir à Pascale AUFFRET, Yves ABIVEN, absent
SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre JESTIN

Vidéoprotection : plan de financement actualisé avec sollicitation de la DETR - *Délibération D26_09*

DÉPENSES			RECETTES		
nature des dépenses:	HT	TTC	nature des recettes:	€	% dépenses HT
foncier	0 €	0 €	CD29- Pacte Finistère V1	6 300 €	48%
maîtrise d'œuvre (en fonctionnement)	590 €	590 €	ETAT- DETR 2026	4 250 €	32%
études	0 €	0 €	Autofinancement	2 640 €	20%
travaux	11 700 €	14 040 €			
Aléa	900 €	1 080 €			
MONTANT DE L'OPÉRATION	13 190 €	15 710 €	MONTANT DES RECETTES	13 190 €	100%

La somme à inscrire au budget primitif en investissement est donc de 12 600 € HT soit 15 120 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :
-Valide avec 3 abstentions la stratégie de déploiement en 2 phases et le périmètre de vidéo-surveillance pour 2026
-Valide à l'unanimité le plan de financement proposé comprenant une demande de subvention auprès de l'Etat pour une DETR d'un montant de 4250 €.

Christophe BELE

Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.02.18 09:16:46 +01'00'